



À l'Usep, l'enfant arbitre n'est pas seul.

À l'école de l'arbitrage

À partir du cycle 3, les enfants de l'Usep sont initiés au rôle d'arbitre et de juge, qu'ils expérimentent lors des rencontres. Un choix éducatif et citoyen qui illustre la façon dont la fédération dont conçoit le sport scolaire.

TOUT COMME LES ENFANTS SONT AUSSI JOUEURS ET ORGANISATEURS

À l'Usep, tous arbitres !

Difficile d'imaginer le sport sans arbitres ! C'est pourquoi les enfants de l'Usep ne sont pas seulement joueurs mais passent aussi au sifflet. Une expérience qui se fait en équipe et contribue à l'affirmation de soi.

Chaque année, l'Afcam, Association française du corps arbitral multisports, remet des médailles à des arbitres méritants issus des différentes fédérations sportives. « *Mais quand l'Afcam m'a demandé de fournir des noms, je n'ai pu répondre qu'une seule chose : à l'Usep, tous les enfants sont à distinguer car ils sont tous arbitres !* » s'exclame Françoise Petit, vice-présidente de l'Usep. Et c'est un fait : à partir du CM1, pas un seul petit Usépien n'est censé passer l'année scolaire sans assumer, à un moment ou un autre, la fonction d'arbitre. Ils sont formés à ce rôle durant les séances d'EPS et mis en situation de l'exercer.

« *De la même manière que nous ne souhaitons pas spécialiser les enfants dans une seule activité sportive, nous ne voulons pas les cantonner au seul rôle de joueur. Nous tenons à leur transmettre l'idée qu'une rencontre sportive, c'est aussi organiser, arbitrer, chronométrer et*

même être spectateur » insiste Françoise Petit. Historiquement, à l'Usep l'arbitrage par les enfants n'a toutefois pas toujours été la règle. En la matière, le comité des Deux-Sèvres, et plus particulièrement sa commission sports collectifs, se sont montrés des précurseurs en amorçant puis en formalisant un vrai travail sur ce thème dès 1999. « *L'arbitrage par les enfants dans les sports collectifs nous a semblé un moyen particulièrement adapté pour les responsabiliser concrètement dans leur pratique sportive* » explique Philippe Moreau, délégué départemental Usep. La toute première étape consista à convaincre les enseignants de former leurs élèves à devenir non seulement des joueurs mais aussi des arbitres. Un vrai changement de perspective...

« *Au départ, certains étaient un peu réticents. Sans doute doutaient-ils de la capacité d'un jeune enfant à arbitrer. Mais, très*

rapidement, en constatant lors des rencontres que les élèves formés à l'arbitrage se débrouillaient très bien, les réticences ont disparu » raconte le délégué. « *La retenue de certains enseignants peut aussi s'expliquer par une difficulté à déléguer une partie de leur rôle, à se mettre en retrait. Car habituellement, c'est un adulte qui arbitre et occupe cette fonction centrale* » estime Anne-Sophie Pernon, directrice Usep de Seine-et-Marne, elle-même arbitre officielle de handball au niveau régional.

QUELLE FORMATION ?

Autre question de fond : comment former un élève de 8, 9 ou 10 ans à un rôle aussi complexe ? « *La commission sports collectifs de l'Usep des Deux Sèvres a réalisé un travail de simplification et de réécriture des règles. Nous avons aussi trouvé des gestes communs à tous les sports pour signaler les fautes* » explique Philippe Moreau. Ces règles simplifiées, ainsi que des recommandations aux adultes pour préparer les enfants à arbitrer, sont disponibles dans un livret publié en 2002 et intitulé *L'arbitrage par les enfants dans les sports collectifs*. Tous les enseignants désireux de tenter l'expérience peuvent donc s'inspirer de cette Bible (1) ! Mais, pour les enfants eux-mêmes, l'essentiel de l'apprentissage s'effectue lors de mises en situation. « *Il n'y a qu'en s'essayant à l'arbitrage en conditions réelles qu'un enfant pourra prendre conscience de certaines de ses insuffisances et y remédier. Grâce à une réflexion collective menée avec les joueurs et l'enseignant après la séquence de jeu, il réalisera qu'il n'a peut-être pas sifflé ou indiqué suffisamment clairement une faute, ou bien qu'il ne s'est pas déplacé pour se faire entendre. Les bonnes habitudes vont se forger petit à petit, au fil des séances et de la pratique* » décrit Philippe Moreau. L'un des principaux défauts des petits

COMMUNIQUER AVEC LES AUTRES

Conseiller pédagogique départemental EPS et vice-président de l'Usep des Deux-Sèvres, Jean-Paul Bernard souligne la richesse des apprentissages liés à l'arbitrage.

« *Arbitrer, c'est aussi forger ses capacités à communiquer avec les autres. Tout d'abord, pendant le jeu, l'arbitre explique aux joueurs pourquoi il a sifflé telle faute : il doit alors faire l'effort de verbaliser ce qui a motivé une décision prise dans le feu de l'action. Puis, durant le débriefing, il doit prendre la parole devant le groupe pour là encore justifier ses choix. Il y a là tout un travail sur le langage, l'argumentation, l'expression correcte et précise.*

Cette activité se révèle également très riche en ce qui concerne l'apprentissage de certains savoir-être, notamment sur le plan affectif. Ainsi, le jeune arbitre apprend à maîtriser ses affects, à ne pas se laisser déborder par ses émotions, au regard par exemple de l'amitié ou au contraire du ressentiment qu'il peut éprouver envers tel ou tel joueur. » ●



Usep Sarthe



Une jeune arbitre au cœur de la mêlée : rencontre Usep rugby dans la Sarthe.

arbitres en herbe – mais c'est aussi le cas chez les adultes arbitres débutants! – consiste également en une application parfois un peu trop rigide de la règle. *« Rester au plus près de la règle quand on commence à arbitrer permet d'évacuer les craintes de laisser passer une faute qu'il aurait fallu sanctionner. C'est un réflexe naturel. Avec l'expérience, on apprend à être plus souple, afin de ne pas hacher le jeu »* observe Anne-Sophie Pernon.

EN ÉQUIPE

De toute façon, à l'Usep le jeune arbitre n'est pas abandonné à son sort, l'entière responsabilité du bon déroulement du match pesant sur ses frêles épaules! *« Nous concevons l'arbitrage en équipe. Le jeune arbitre central peut s'appuyer sur d'autres enfants, responsables du respect des lignes ou gardiens du temps de jeu »* souligne Françoise Petit. Surtout, il peut compter sur la présence et l'encadrement de l'enseignant. *« Celui-ci ne se place pas sur le terrain, tout à côté de l'enfant arbitre, pour lui dicter ses décisions au fur et à mesure. Cela ne serait pas éducatif: si l'adulte intervient trop vite, il empêche les enfants de trouver leur propre solution à une situation problématique. Mieux vaut se positionner un peu en retrait durant le match et réserver ses interventions*

au temps de l'après-jeu, pendant le débriefing » note Philippe Moreau. À lui d'orienter alors les débats vers des échanges constructifs qui pourront aider le jeune arbitre à tirer parti de ses erreurs et à se perfectionner. Des échanges également profitables aux joueurs, qui bientôt se retrouveront à leur tour dans la peau de l'arbitre... Il appartient bien sûr à l'enseignant d'éviter que le débriefing ne tourne au règlement de comptes ou au procès de l'arbitre!

Cela dit, il est bien évident que l'enseignant ne laisse jamais une situation dérapier et se réserve la possibilité d'intervenir durant le match en cas de besoin. Mais c'est extrêmement rare. Dans l'immense majorité des cas, les enfants joueurs respectent les décisions de l'enfant arbitre et se montrent assez peu contestataires. Étonnant? Pas tant que ça... *« Comme tous les enfants endossant le rôle d'arbitre à un moment donné, ils sont parfaitement conscients des difficultés inhérentes à cette tâche. Aussi se montrent-ils plus tolérants, plus compréhensifs à l'égard du directeur de jeu »* remarque Florence Gouel, déléguée Usep de la Nièvre. *« Les enfants qui ont eu la chance de faire du sport dans le cadre de l'Usep auront pu toucher du doigt une vérité essentielle: l'arbitre est humain et, à ce titre, peut se tromper et faire des erreurs, de la même façon qu'un*

joueur. Mais qu'il se trompe ou non, sa décision ne doit pas être remise en cause. Car sans le respect de celle-ci, les compétitions ne peuvent avoir lieu. Et au lieu de faire du sport, on fait la guerre! » s'exclame Patrick Vajda, président de l'Afcam.

UN AUTRE RAPPORT À LA LOI

À travers cette expérimentation précoce de l'arbitrage, c'est en fait un nouveau rapport à la loi que les élèves découvrent. *« En arbitrant eux-mêmes, les enfants réalisent que les règles ne sont pas là pour les empêcher de jouer, mais au contraire leur permettre de le faire dans de bonnes conditions »* témoigne Anne-Sophie Pernon.

« L'enfant qui comprend très tôt le sens profond de la règle du jeu aura d'autant plus de facilité à assimiler plus tard le sens de la loi, fondement indispensable du vivre ensemble. Le jeune arbitre d'aujourd'hui a toutes les chances de mieux s'insérer demain dans la société et d'y jouer pleinement son rôle de citoyen » ajoute le président de l'Afcam Patrick Vajda.

Cet enfant-là a sans doute aussi toutes les chances de devenir plus tard un spectateur, un supporter ou un joueur qui ne se laissera pas aller à d'inadmissibles débordements contre les arbitres. *« Malheureusement, du fait de ce qu'ils voient à la télévision ou*

► même parfois dans leur famille, les enfants sont très tôt incités à ne pas respecter l'arbitre. Tout le travail que l'Usep mène avec les enfants dès le plus jeune âge autour de l'arbitrage constitue donc un contrepoids essentiel» insiste Patrick Vajda. Un travail qui semble porter ses fruits: les enseignants constatent que, dans leurs classes, les enfants n'ont aucune réticence à se porter volontaires pour arbitrer, cela n'a rien d'une mission honteuse! «Les élèves s'étant frottés très tôt à ce rôle, ils n'ont pas une vision négative de l'arbitre. Le fait de s'initier tous ensemble à cette fonction au sein de la classe la rend complètement naturelle à leurs yeux» estime Françoise Petit.

ESTIME DE SOI

Sur le plan de la construction de leur personnalité, les enfants tirent de nombreux bénéfices de cette expérience. «L'arbitrage est un rôle valorisant qui développe l'estime de soi: l'enfant occupe une place centrale, il prend des décisions qui s'imposent aux autres, sans lui le jeu n'est pas possible. Les plus timides, en particulier, peuvent y trouver leur compte. Le sifflet les libère» observe Anne-Sophie Pernon, qui veille toutefois à ne jamais mettre en difficulté les enfants plus en retrait ou moins extravertis: «Si j'en sens un peu sûr de lui, je ne le fais pas arbitrer sur toute la longueur d'un match mais plutôt sur des petites séquences de jeu ou des ateliers, qui sont des situations plus faciles.» L'autonomie, l'initiative et l'affir-

mation de soi sont enfin d'autres compétences que l'arbitrage permet de renforcer, souligne Anne-Sophie Pernon: «Se mettre dans la peau de l'arbitre incite l'enfant à se détacher un peu de l'adulte, à se responsabiliser. Cela l'aide à grandir.» ●

ISABELLE GRAVILLON

(1) Ce Guide (avec CD-Rom) est disponible auprès de la délégation, au prix de 10 € (usep@laligue.79)

● **Une fiche arbitrage dans le Guide de la rencontre:** une fiche de huit pages précisant la conception Usep de l'arbitrage (quel que soit le sport pratiqué) vient d'être réalisée. «Nous avons croisé cette conception avec la volonté de l'Afcam de valoriser l'image de l'arbitre» explique Véronique Bury, élue nationale Usep. Si ce document n'est pas une fiche pratique,



Arbitre en formation.

il propose néanmoins un répertoire des outils pédagogiques disponibles dans le réseau Usep: «L'enfant arbitre» (Usep 74), «Arbitrage» (Usep 95), etc.

SPÉCIFICITÉ PARISIENNE

Le comité Usep de Paris se distingue des autres en ce qu'il propose des mini-championnats de sports collectifs le mercredi après-midi. Cela explique qu'il soit proposé aux jeunes licenciés Usep volontaires de devenir «jeunes officiels», sur le modèle de l'UNSS, avec des éléments de formation dispensés au sein de leur AS. «Les enfants prennent part aux matchs de leur équipe, mais peuvent arbitrer les autres puisque nos rencontres sportives réunissent plusieurs associations», explique la déléguée départementale Deborah Sarfati. En temps scolaire, ces jeunes officiels sont également sollicités pour des rencontres rugby.

CLÉMENT TURPIN, ARBITRE INTERNATIONAL ET EX-USÉPIEN

« Un sport à part entière »

L'Usep fut la première expérience du sifflet pour Clément Turpin, 32 ans, arbitre international de football. Retour sur son parcours et ses motivations.

Clément Turpin, vous êtes un ancien licencié Usep. Cette expérience a-t-elle eu une influence sur votre vocation d'arbitre ?

La pratique d'activités sportives dans le monde scolaire et associatif m'a donné le goût du sport, m'a permis de découvrir tout le plaisir qu'il peut procurer, toutes les belles émotions que l'on peut vivre à travers lui. C'est sur ce terreau qu'est née ma voca-

tion pour l'arbitrage... qui pour moi est un sport à part entière, je tiens à le préciser.

Comment êtes-vous venu à l'arbitrage ?

J'étais jeune éducateur dans un club de football et je m'occupais de tout-petits. J'arbitrais aussi leurs matchs. Un beau jour, le responsable de mon club, qui sans doute me regardait faire, m'a suggéré de passer l'examen d'arbitre. J'ai relevé le défi et c'est l'une des meilleures décisions que j'ai prises!

Qu'est-ce que vous plaît dans l'arbitrage ?

J'ai toujours pratiqué en parallèle des sports collectifs et des sports individuels, parce

que j'appréciais les deux et que j'avais besoin des deux. Et je trouve justement que l'arbitrage est un mélange harmonieux des deux. Quand on est sur le terrain, on est seul à prendre des décisions. Néanmoins, cela reste une activité collective car on est au milieu de vingt-deux autres acteurs. Ensemble, on a le devoir de produire un joli spectacle. Pour les matchs d'un certain niveau, nous sommes six arbitres sur le terrain, donc là aussi on retrouve la notion d'équipe. Bien sûr, ce qui me plaît également dans l'arbitrage, c'est l'adrénaline: quand j'entre sur une pelouse, dans un stade où il y a 50 000 spectateurs, elle grimpe forcément!



Pourquoi les arbitres de football sont-ils si souvent contestés ?

C'est dans la nature humaine de remettre en cause l'autorité. Sur un terrain de sport exactement de la même manière que dans d'autres secteurs de la vie, avec son supérieur hiérarchique ou la police. Il est vrai que la remise en cause de l'arbitre peut être exacerbée du fait des émotions fortes générées par toute rencontre sportive. Dans le football, ces émotions sont probablement encore plus fortes que dans d'autres disciplines car un but accordé ou invalidé a une influence directe sur le résultat final des matchs, souvent très serrés. Ce pic d'émotions fait sans doute que l'acceptation de la règle est un peu plus compliquée.

Au sein de la Ligue de Bourgogne, vous êtes chargé de promouvoir l'arbitrage. En quoi cela consiste-t-il ?

Chaque semaine, je me rends dans des établissements scolaires ou des clubs pour présenter l'activité d'arbitre aux enfants et leur apporter la bonne parole ! Et je peux vous certifier que lorsque je sors les sifflots, tous les gamins ont envie d'arbitrer, ils n'ont pas la moindre réticence. Je ne peux que les encourager dans cette voie. S'affirmer devant les autres, prendre la bonne décision au bon moment – y compris contre son meilleur ami s'il a commis une faute –, expliquer son choix, tout cela aide à grandir. Et surtout à développer des quali-



Arbitre international de football, Clément Turpin intervient aussi auprès des jeunes.

tés qui dépassent largement le cadre du terrain et seront de vrais atouts plus tard dans la vie, notamment professionnelle. ● I.G.

« Au service du jeu »



Géraldine Rix-Lièvre, maître de conférences à l'UFR Staps de l'Université Blaise-Pascal à Clermont Ferrand, travaille tout particulièrement sur l'interaction joueurs-arbitre.

QU'EST-CE QU'UN ARBITRE ? « L'arbitre est le garant des règles du jeu, mais pas seulement. Il est aussi et surtout garant de l'enjeu du jeu, d'un rapport de force et d'une opposition justes et identifiables entre deux équipes. C'est lui qui garantit que, sur un terrain, on est encore en train de jouer au football ou au rugby et pas à tout autre chose ! Quand des joueurs sont pris par le jeu et leur stratégie, certains peuvent considérer l'arbitre comme un empêchement de jouer. Or, bien au contraire, il est au service du jeu, lui permet de se dérouler. Lui seul a suffisamment de recul pour dire à un moment donné : stop, là, ce n'est plus du sport. Le joueur qui est dans un engagement physique important a plus difficilement ce recul. »

INFLUENCE SUR LE JEU. « Certains estimeront que l'arbitre peut faire à lui seul le résultat d'un match. Je préfère une

vision plus optimiste et dire que l'arbitre co-construit le déroulement du jeu avec les joueurs. Du comportement de l'arbitre dépend le comportement des joueurs et vice-versa, cela est relativement inextricable. Par exemple, la manière dont il intervient pour réguler les comportements agressifs des joueurs aura une influence directe sur la façon dont les deux équipes vont s'affronter et se coordonner. De même, des joueurs très contestataires vont probablement provoquer chez l'arbitre des modes d'intervention qui habituellement ne sont pas les siens. »

LE « BON ARBITRE ». « On entend souvent : "L'arbitre a été mauvais." Chacun y va alors de son grief, en référence à telle ou telle action de jeu... Mais demander à quelqu'un de définir un "bon" arbitre, c'est tout de suite plus difficile ! On peut cependant avancer qu'un bon arbitre est d'abord un sportif ayant une activité physique soutenue sur le terrain, notamment en football ou en rugby. C'est aussi quelqu'un qui est à l'écoute des joueurs, sans pour autant satisfaire à toutes les demandes qui lui sont adressées. Il a donc de l'autorité, sans verser dans l'autoritarisme. Trouver cet entre-deux est souvent compliqué. L'arbitre doit être capable de se remettre en cause, de prendre du recul sur ses choix, de les

analyser *a posteriori*, d'apprendre de ses erreurs. Il lui faut donc une bonne capacité réflexive, et aussi de bonnes compétences en communication, aussi bien verbales que non verbales, avec une gestuelle claire et appropriée. Il doit savoir également montrer des aptitudes à gérer des situations de crise et à faire face à l'inattendu.

CONTESTATIONS. « La société actuelle a des difficultés certaines avec la figure de l'autorité : c'est une première explication des innombrables contestations qui visent les arbitres. Une autre réside sans doute dans la pression qui pèse sur les joueurs et les entraîneurs dans un contexte de course à la performance : en cas d'échec, il est plus facile de faire porter la faute sur l'arbitre que de se remettre en cause. Troisième hypothèse : le pouvoir que l'on attribue à la technologie. On s'imagine que, grâce à elle, on va pouvoir résoudre toutes les difficultés, et notamment que la vidéo va nous livrer la "vraie vérité" d'un match, qu'elle est infaillible, au contraire de l'arbitre. C'est une erreur ! L'image n'est qu'une construction. Prenons l'exemple d'un hors-jeu : pour le mettre en évidence de façon certaine ou l'infirmier, il faudrait un alignement parfait de la caméra avec le dernier défenseur, ce qui en général n'est pas le cas. Méfions-nous des leurs... » ● I.G.

Des vocations en butte aux incivilités

Au collège ou en club, les jeunes peuvent faire fructifier le premier apprentissage de l'arbitrage vécu à l'Usep.

Mais que deviennent ensuite les petits arbitres précoces de l'Usep? Tous évidemment ne se spécialisent pas dans ce rôle, ne serait-ce que parce qu'ils préfèrent être joueurs. Mais ceux qui prennent goût à l'exercice ont ensuite de multiples possibilités de la poursuivre et de l'approfondir. Par exemple au sein d'associations sportives affiliées à l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) durant leur scolarité au collège, puis au lycée. «*Nous proposons aux jeunes motivés par l'arbitrage de suivre des formations pour devenir Jeune officiel et officier en tant qu'arbitres durant les rencontres UNSS. Ces formations existent au niveau départemental, puis académique et national, au fur et à mesure que le jeune progresse et acquiert ses certifications*» détaille Nathalie Grand, responsable du dossier à l'UNSS (1).

L'Éducation nationale a également mis en place depuis 2012 un dispositif destiné à encourager les vocations. «*Si un élève a été Jeune officiel durant ses classes de seconde et de première, il peut une fois en terminale s'inscrire à l'option facultative d'EPS pour l'examen du baccalauréat. Il sera automatiquement crédité de 16 points, les 4 points restants pouvant être acquis lors d'un oral au cours duquel il sera interrogé sur son rôle de jeune arbitre*» souligne Nathalie Grand. Autre possibilité pour le jeune désireux de poursuivre dans l'arbitrage: la pratique au sein d'un club. «*Chez nous, un jeune peut arbitrer dès l'âge de 13 ans*» explique François Garcia, président de la Commission centrale d'arbitrage de la Fédération française de handball: «*Tous nos clubs sont invités à créer en leur sein une école d'arbitrage et à y former de jeunes arbitres. De toute façon, cela fait partie des obligations fédérales auxquelles les clubs doivent se soumettre: ils sont tenus chaque année de fournir un certain nombre de jeunes arbitres pour officier durant les rencontres.*»

Mais pourquoi la FFHB ne sollicite-t-elle pas les jeunes plus tôt? «*Il nous semble qu'avant cet âge, un enfant a surtout envie de jouer.*

En le faisant arbitrer trop tôt, on craint de créer chez lui une frustration, explique François Garcia. À 13 ans, il a mûri, il est davantage capable d'appréhender tout l'intérêt de la fonction d'arbitre. Cela dit, il est tout à fait possible que nous entamions un jour une réflexion afin d'abaisser cet âge minimum, qui a été fixé il y a plus de dix ans et n'est peut-être plus tout à fait adapté.»

RENONCEMENTS

Il arrive que ces jeunes arbitres issus de clubs se retrouvent à officier lors d'une rencontre Usep. «*Lorsque nous organisons des tournois de sports collectifs, nous sollicitons parfois les comités sportifs locaux des fédérations avec lesquelles nous avons des partenariats pour qu'ils nous envoient un jeune arbitre de club. Cet échange est en général très riche. L'adolescent vient avec sa tenue officielle d'arbitre: les petits élèves du primaire sont très impressionnés et admiratifs face à ce "grand", certains ont envie de faire comme lui. Sa présence a valeur d'exemplarité. Quant au jeune arbitre, il est vraiment en situation, avec des élèves plus jeunes, qu'il ne connaît pas*» relève Florence Gouel, déléguée Usep de la Nièvre.

Toutefois, certaines vocations ne résistent pas à la période agitée de l'adolescence. Mais contrairement à ce que l'on aurait pu penser un peu hâtivement, les abandons ne sont pas spécialement dus à la remise en cause de l'autorité, propre à cet âge. «*À 15 ou 16 ans, à l'âge des copains et des premières amours, l'arbitrage a du mal à faire le poids! Ainsi, certains jeunes qui étaient jusque-là très investis dans leur formation lâchent tout parce qu'ils ont envie de s'amuser, pas de passer leur temps libre en stage*» note François Garcia.



Jeune officielle de l'UNSS.

Un autre phénomène explique également de nombreux renoncements chez les jeunes, malgré leur motivation initiale. «*Quand ils sont en formation au sein du club, ils se sentent plutôt valorisés, avec un statut un peu à part. Puis quand ils commencent à officier régulièrement, ils se retrouvent face à des adultes, notamment les parents, qui se conduisent mal durant les matchs. Nous avons de plus en plus de problèmes environnementaux, avec des adultes qui ne comprennent pas que ces jeunes sont en cours d'apprentissage, et qu'ils ont le droit de se tromper. La pression et l'hostilité sont souvent telles que les jeunes arbitres décrochent, ne veulent plus revenir*» se désole François Garcia. Comme quoi, les matchs à gros enjeux financiers et sportifs ne sont pas les seuls à être gâchés par la bêtise humaine... ● I.G.

(1) L'intitulé du projet, «*Jeunes officiels, vers une génération responsable*», résume son ambition.